



Commune de Sorbey



## Attribution de subvention pour l'achat de composteurs

Afin d'alléger les poubelles et de limiter l'impact financier pour les habitants de la commune, le conseil municipal souhaite inciter l'utilisation de composteurs. Il a décidé d'accorder une subvention de 15 € par foyer sur présentation d'une facture au secrétariat de la mairie avec d'un RIB, avant le 15 octobre 2023.

**COMPOSTAGE**  
=  
**Que des avantages !**



**Votre collectivité vous accompagne :**

- Valorisez vos déchets organiques de cuisine ou restes alimentaires
- Allégez votre poubelle (les biodéchets y seront interdits dès 2024 - Loi AGEC)
- Nourrissez vos plantes

**Réservez votre composteur de 400 l dès maintenant (quantité limitée)**

Contact : 03 29 85 39 48 ou [servicedechets@damvillers-spincourt.fr](mailto:servicedechets@damvillers-spincourt.fr)

